



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 07 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 7 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du jeudi 3 avril 2025, sous la présidence de Monsieur Michel LEVRAT, Maire.

Présents :

Mesdames BERTHIER-CASSET, BOUCHARD, CHOUTEAU, GENEVOIS-MEITRE, GONIN, OBADIA
Messieurs CURTAT, DIDIER, DONGUY, HAUTAPLAIN, LEVRAT, MARTIN, MEANT, RABATEL.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

La feuille d'émargement signée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 18 mars 2025, ce qu'ils acceptent à l'**unanimité**.

2- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS – DÉLIBÉRATION

VU les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions annuelles aux différentes associations. Les montants proposés sont les suivants :

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE EN 2024	MONTANT DEMANDE POUR 2025	MONTANT ACCORDE POUR 2025
L'Académie de la Dombes	70,00 €	0,00 €	70,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	100,00 €	0,00 €	100,00 €
Comité de Jumelage	170,00 €	300,00 €	170,00 €
EIME	100,00 €	0,00 €	100,00 €
MJC de la CCCM	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Les Loges de Canitie	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MFR de Montluel - CFA	0,00 €	100,00 €	0,00 €
MFR de Balan	0,00 €	100,00 €	0,00 €
En Pl'Ain Chœur	0,00 €	300,00 €	0,00 €
RASED	0,00 €	71,00 €	0,00 €
CSFS Pays de Savoie	0,00 €	500,00 €	0,00 €
Les Restaurants du Cœur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Banque Alimentaire de l'Ain	0,00 €	500,00 €	0,00 €
UDAF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
France Adot Ain	0,00 €	150,00 €	0,00 €
APAJH01	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Association Prévention Routière	0,00 €	250,00 €	0,00 €
AFSEP (Association sclérose en plaques)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AFM Téléthon	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal **APPROUVE** le versement des subventions aux associations tel que prévu ci-dessus.

3- VOTE DES TAUX DE TFNB (TAXE FONCIER NON BÂTI), TFB (FONCIER BÂTI) et THRS (TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES) – DÉLIBÉRATION

Par délibération du 10 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFB : 29,24 %

TFNB : 39,04 %

THRS : 9,80 %

Depuis 2020, le taux de TH (Taxe Habitation) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales, en référence à l'article 1636 B sexies du CGI (Code Général des Impôts).

Suite à ces informations, le Conseil Municipal, après délibération à 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 abstentions décide de modifier les taux d'imposition pour 2025 et de les porter à :

TFB : 30,24 %

TFNB : 40,04 %

THRS : 10,80 %

4- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - DÉLIBÉRATION

Madame la responsable du service de gestion comptable de Montluel a remis, pour approbation par le Conseil Municipal, le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget principal.

Le compte de gestion décrit, pour le budget principal, la totalité des opérations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, y compris celles des classes 4 et 5 (comptes de tiers et comptes financiers).

L'identité des comptes peut être constatée. Les résultats des différentes sections budgétaires sont retracés ci-après :

Compte de gestion 2024 - résultat de l'exercice (en €)				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice 2024
	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	105 286,66	305 333,28	377 662,96	177 616,34
Investissement	-55 068,12	99 718,69	69 394,93	-85 391,88

Les débits et les crédits des opérations de l'exercice totalisent les montants exécutés en 2024 et les montants des exercices antérieurs intégrés pour chacune des opérations non budgétaires ;

Vu ledit dossier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la présentation du compte de gestion 2024 à Madame la responsable du service de gestion comptable de Montluel,
- **APPROUVE** le compte de gestion 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2024, en vue de leur transmission au Juge des comptes.

5- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - DÉLIBÉRATION

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Monsieur Michel LEVRAT, Ordonnateur,

le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Florence BERTHIER-CASSET, après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion établi par le receveur,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé dans le tableau ci- après :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats Reportés	55 068,12		-	105 286,66	55 068,12	105 286,66
Opération Exercice	99 718,69	69 394,93	305 333,28	377 662,96	405 051,97	447 057,89
TOTAUX	154 786,81	69 394,93	305 333,28	482 949,62	460 120,09	552 344,55
Résultats Clôture	85 391,88	-	-	177 616,34	-	92 224,46
Restes à réaliser	46 127,14		-	-	46 127,14	-
Totaux Cumules	200 913,95	69 394,93	305 333,28	482 949,62	506 247,23	552 344,55
Résultats Définitifs	131 519,02	-		177 616,34		46 097,32

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERTHIER-CASSET, après délibération et à l'unanimité :

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de la balance de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2024.

6- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 - DÉLIBÉRATION

BUDGET GENERAL

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Budget principal	Solde (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement :	
Solde du résultat reporté 2023 (R002)	105 286,66
Résultat de l'exercice 2024 (excédent)	72 329,68
Résultat de clôture 2024	177 616,34
Solde d'exécution en investissement :	
Solde du résultat reporté 2023 (D001)	-55 068,12
Résultat de l'exercice 2024 (excédent)	-30 323,76
Résultat de clôture 2024	-85 391,88
Dépenses de restes à réaliser	-46 127,14
Recettes de restes à réaliser	0,00
Affectation des résultats :	
Résultat d'investissement reporté (D001)	-85 391,88
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	131 519,02
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	46 097,32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)..... + 131 519,02 €
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)+ 46 097,32 €

7- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - DÉLIBÉRATION

Section de fonctionnement : 445 000 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 615 000 € en dépenses et en recettes

Dont restes à réaliser

Dépenses 46 127,14 €

Recettes 0,00 €

Section de fonctionnement dépenses en €		Section de fonctionnement recettes en €	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
011	183 630,98	002	46 097,32
012	164 500,00	70	40 000,00
014	12 000,00	73	229 652,68
023	25 469,02	74	108 950,00
042	1 000,00	75	20 300,00
65	48 200,00		
66	9 200,00		
67	1 000,00		
Total	445 000,00	Total	445 000,00

Section d'investissement dépenses en €		Section d'investissement recettes en €	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	85 391,88	021	25 469,02
13	3 000,00	040	1 000,00
16	16 500,00	10	147 030,98
20	18 000,00	13	160 000,00
204	450,00	16	281 500,00
21	415 530,98		
23	5 000,00		
27	25 000,00		
Reste à réaliser	46 127,14	Reste à réaliser	0,00
Total	615 000,00	Total	615 000,00

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif pour 2025 par nature :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - Et avec reprise des résultats de l'exercice 2024,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d'utiliser la fongibilité asymétrique des crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

8- QUESTIONS DIVERSES

1° - Le parking prévu pour 2024 dans le lotissement du Grand Pré sera réalisé prochainement et les jeux pour enfants mis en place dans la foulée.

2°- Route du Combard, un véhicule occupe régulièrement un stationnement gênant. Son propriétaire sera avisé par la mairie.

3°- Depuis le dernier changement d'heure, le clocher affiche 10 minutes de retard. Le nécessaire sera fait sous peu.

4°- Marché : Le repreneur d'un commerce de produits italiens souhaite participer au marché du village. Considérant que les opinions divergent parmi les membres du Conseil Municipal, il sera demandé l'avis des producteurs fidèles exposants, puis la question réétudiée.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 19 mai, à 19 heures.

La séance est levée à 21 heures 29.

Le Maire,
Michel LEVRAT

